

BULLETIN D'ADHÉSION 2026 – 2027 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre à la trésorerie du Snes de votre établissement (ou au 209 rue Nationale 59000 LILLE)

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent-e) Civilité ☐ F ☐ H Date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

N° et voie (rue, bd ...), escalier

Boîte postale – Lieu-dit (ville pour les pays étrangers)

Code postal Ville (ou pays étranger)

Téléphone fixe Téléphone portable Courriel

Indiquez un mail personnel, différent de l'adresse professionnelle académique

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié-e, Agrégé-e, CPE, Psy-EN, Chaire sup, Contractuel-le, AED, AESH...)

☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle Échelon Date

Discipline de recrutement Discipline d'exercice (si différente)

Titulaire : ☐ Poste fixe ☐ ZR Contractuel-le : ☐ CDD ☐ CDI Stagiaire : ☐ Retraité-e : ☐

Congé ou détachement (précisez sa nature) Si temps partiel (quotité) En disponibilité : ☐

☐ Enseignant-e de langue régionale ☐ Conseiller-e en formation continue ☐ Formation GRETA ☐ Conseiller-e pédagogique tutorat

Enseignant-e en ☐ STS ☐ Classe prépa Enseignant-e au ☐ CNED ☐ CANOPE ☐ Autre, préciser

Établissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Établissement pour les titulaires poste fixe...)

Nom et ville

Rattachement administratif (uniquement pour les TZR)

Nom et ville

Établissement d'exercice Quotité horaire :

Nom et ville

Autres établissements d'exercice

Nom et ville Quotité horaire :

Nom et ville Quotité horaire :

Cotisation

Montant total : € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement ☐ Prélèvements automatiques ☐ Chèques joints au nom du SNES

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août de l'année scolaire.

☐ Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, par prélèvements reconductibles.

Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

☐ Paiement par prélèvements non reconductibles.

(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)



Pour adhérer directement en ligne

Consentement : En signant, j'accepte de fournir au SNES-FSU, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers traités informatiquement dans le cadre de la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date Signature

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements
(Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM

PRENOM

ADRESSE

Code postal – Ville

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de
SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS cedex 13
Ref : COTISATIONS SNES

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

Signé à le Signature

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Ne rien écrire sous ce trait

Barème des cotisations - Académie : LILLE 2026-2027

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2027 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 99 € (9,9€) 34 €	2 120 € (12,0€) 41 €	3 150 € (15,0€) 51 €	4 183 € (18,3€) 63 €	5 188 € (18,8€) 64 €	6 194 € (19,4€) 66 €	7 204 € (20,4€) 70 €	8 218 € (21,8€) 75 €	9 231 € (23,1€) 79 €	10 245 € (24,5€) 84 €	11 261 € (26,1€) 89 €
Biadmissibles <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	5 198 € (19,8€) 68 €	6 207 € (20,7€) 71 €	7 216 € (21,6€) 74 €	8 232 € (23,2€) 79 €	9 247 € (24,7€) 84 €	10 262 € (26,2€) 90 €	11 272 € (27,2€) 93 €
Certifié-es Cpe PsyEN Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 231 € (23,1€) 79 €	2 243 € (24,3€) 83 €	3 260 € (26,0€) 89 €	4 277 € (27,7€) 95 €	5 295 € (29,5€) 101 €	6 311 € (31,1€) 106 €	7 316 € (31,6€) 108 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 119 € (11,9€) 41 €	2 140 € (14,0€) 48 €	3 175 € (17,5€) 60 €	4 213 € (21,3€) 73 €	5 227 € (22,7€) 78 €	6 241 € (24,1€) 82 €	7 256 € (25,6€) 88 €	8 275 € (27,5€) 94 €	9 292 € (29,2€) 100 €	10 308 € (30,8€) 105 €	11 319 € (31,9€) 109 €
Agrégé-es Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 292 € (29,2€) 100 €	2 308 € (30,8€) 105 €	3 319 € (31,9€) 109 €	voir A1 à A3 >>>	voir A1 à A3 >>>	A1 342 € (34,2€) 117 €	A2 355 € (35,5€) 121 €	A3 372 € (37,2€) 127 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifié-es Cpe PsyEN Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 269 € (26,9€) 92 €	2 284 € (28,4€) 97 €	3 299 € (29,9€) 102 €	4 319 € (31,9€) 109 €	voir A1 à A3 >>>	A1 342 € (34,2€) 117 €	A2 355 € (35,5€) 121 €	A3 372 € (37,2€) 127 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 319 € (31,9€) 109 €	voir A1 à B3 >>>	voir A1 à B3 >>>	voir A1 à B3 >>>	voir A1 à B3 >>>	A1 342 € (34,2€) 117 €	A2 355 € (35,5€) 121 €	A3 372 € (37,2€) 127 €	B1 372 € (37,2€) 127 €	B2 387 € (38,7€) 132 €	B3 407 € (40,7€) 139 €
Chaires supérieures <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	1 261 € (26,1€) 89 €	2 275 € (27,5€) 94 €	3 292 € (29,2€) 100 €	4 308 € (30,8€) 105 €	5 319 € (31,9€) 109 €	A1 342 € (34,2€) 117 €	A2 355 € (35,5€) 121 €	A3 372 € (37,2€) 127 €	B1 372 € (37,2€) 127 €	B2 387 € (38,7€) 132 €	B3 407 € (40,7€) 139 €

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2500 €	2501 € et plus
Contractuel-les - MA <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	30 € (3,0€) 11 €	60 € (6,0€) 21 €	80 € (8,0€) 28 €	100 € (10,0€) 34 €	120 € (12,0€) 41 €	160 € (16,0€) 55 €	200 € (20,0€) 68 €

**En disponibilité : 25 €
AED, AESH : 25 €
Etudiant·e : 25 €
Elève-fonctionnaire : 60 €
Situations exceptionnelles : contacter
la trésorerie académique.**

ATTENTION : en cas de CDD courte durée, cotisation adaptée (cotisation minimale, contactez la trésorerie académique)

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1951 €	de 1951 à 2170 €	de 2171 à 2370 €	de 2371 à 2600 €	de 2601 à 2820 €	de 2821 à 3040 €	de 3041 à 3240 €	de 3241 à 3460 €	de 3461 à 3690 €	de 3691 à 3890 €	de 3891 à 4110 €	4111 € et plus
Retraité-es Pensionné-es <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	70 € (7,0€) 24€	90 € (9,0€) 31€	99 € (9,9€) 34€	108 € (10,8€) 37€	118 € (11,8€) 41€	128 € (12,8€) 44€	137 € (13,7€) 47€	147 € (14,7€) 50€	156 € (15,6€) 54€	166 € (16,6€) 57€	175 € (17,5€) 60€	185 € (18,5€) 63€

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gouv.fr>

Maj : 18/06/2026

Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,370 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adhérer"



@snesfsu

